

la peine de m'écrire, le mémoire qui y était joint, concernant les mesures à prendre avec la Cour de Londres pour la conservation de la religion catholique en Canada, conformément à l'article 2 des préliminaires. Je ne puis qu'en approuver le dessein et je crois qu'il serait fort utile que vous puissiez convenir d'un règlement avec la Cour Britannique, surtout à cause de la restriction : *en tant que le permettent les lois de la Grande Bretagne*. Le zèle qui vous porte, Monsieur, à faire le voyage de Londres, à cet effet, est digne d'éloges, et vous ne devez pas douter que M. le duc de Nivernois ne soit autorisé à vous rendre tous les services qui dépendront de lui. Je vais l'en prévenir et lui prescrire de vous donner ses conseils et son appui auprès du ministère, quand vous le jugerez nécessaire. Je souhaite bien sincèrement que votre voyage soit aussi heureux que le mérite une cause aussi louable, que celle qui vous le fait entreprendre. Je vous prie d'être persuadé des sentiments particuliers avec lesquels je suis, Monsieur, très sincèrement entièrement à vous,"

" Le duc DE PRASLIN."

Autre lettre très intéressante, adressée au même abbé, par M. l'abbé de Frischeneau, secrétaire de la feuille des bénéfices, 23 mars 1763 :

" J'ai reçu, mon cher abbé, votre lettre du 7 par laquelle j'ai appris votre heureuse arrivée à Londres. M. Meny m'avait fait part des dangers que vous aviez courus. Mais vous avez eu moins de peur qu'un autre, parce que vous êtes fait à la mer. Je vous avais attendu à Versailles l'un des deux jours que je vous avais indiqués ; mais j'appris peu de temps après que vous étiez parti. Je vous envoie la réponse que M. de Bussey m'a faite, un moment avant mon départ de Versailles pour venir ici. Je vous souhaite, mon cher abbé, tout le succès que vous désirez. Je pense que les Anglais, comme d'habiles gens, voudront traiter fa-